



États financiers consolidés

Conseil national de recherches Canada

31 mars 2019

Conseil national de recherches Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2019 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil national de recherches Canada (CNRC). Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers consolidés. Certains renseignements présentés dans les états financiers consolidés sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CNRC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du CNRC concordent avec ces états financiers consolidés.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers consolidés en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CNRC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2019 a été réalisée conformément à la *Politique du Conseil du Trésor sur la gestion financière*, ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

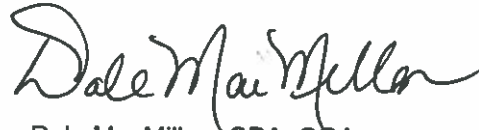
L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne du CNRC sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la Vérification interne et de la Surveillance financière, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations du CNRC, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et d'assurer la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers consolidés au président.

Ernst & Young «s.r.l./s.e.n.c.r.l.» a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés du CNRC pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des CIRF du CNRC.



Iain Stewart
Le président

Ottawa, Canada
Le 27 juin 2019



Dale MacMillan, CPA, CGA
La vice-présidente, Services corporatifs
et chef de la direction financière

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil national de recherches du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du **Conseil national de recherches du Canada** «CNRC», qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets ministériels et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du CNRC au 31 mars 2019, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du CNRC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CNRC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CNRC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CNRC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux les normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CNRC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CNRC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CNRC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de NRC pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

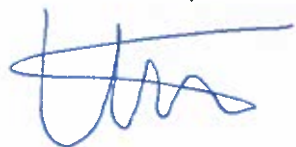
Ottawa, Canada
Le 27 juin 2019

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Conseil national de recherches Canada
État consolidé de la situation financière
au 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
		Redressé (Note 4)
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	333 687	303 546
Débiteurs (note 5)	35 955	42 650
Stocks destinés à la revente	6 500	6 140
Encaisse et placements (note 6)	<u>16 682</u>	<u>11 146</u>
Total des actifs financiers bruts	392 824	363 482
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs (note 5)	<u>(39)</u>	<u>(63)</u>
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(39)	(63)
Total des actifs financiers nets	392 785	363 419
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	228 865	197 055
Indemnités de vacances et congés compensatoires	30 911	29 746
Avantages incitatifs relatifs à des baux	27 658	30 206
Revenus reportés (note 8)	11 140	9 139
Obligations relatifs aux immobilisations corporelles louées (note 9)	343	719
Avantages sociaux futurs (note 10)	<u>45 596</u>	<u>46 636</u>
Total des passifs	344 513	313 501
Actifs financiers nets ministériels	48,272	49,918
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	15 215	15 733
Placements du fonds de dotation (note 11)	5 313	5 259
Stocks destinés à la consommation	7 217	6 747
Immobilisations corporelles (note 12)	<u>664 569</u>	<u>626 506</u>
Total des actifs non financiers	692 314	654 245
Situation financière nette ministérielle	<u>740 586</u>	<u>704 163</u>
Droits contractuels (note 13)		
Obligations contractuelles (note 14)		
Passifs environnementaux (note 15)		
Passifs éventuels (note 16)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



Iain Stewart
Le président



Dale MacMillan, CPA, CGA
La vice-présidente, Services corporatifs
et chef de la direction financière

Ottawa, Canada
Le 27 juin 2019

Conseil national de recherches Canada
État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2019</u> Résultats prévus	<u>2019</u>	<u>2018</u> Redressé (Note 4)
Charges			
Science et innovation	820 179	967 044	885 276
Services internes	<u>166 691</u>	<u>156 644</u>	<u>159 584</u>
Total des charges	986 870	1 123 688	1 044 860
Revenus			
Services techniques	100 427	98 806	112 673
Services de recherche	56 952	64 264	66 883
Propriété intellectuelle, redevances et frais	8 479	6 115	12 292
Subventions et contributions	19 907	8 569	10 276
Location	7 143	7 290	6 628
Vente de biens et de produits d'information	6 779	5 420	6 555
Avantages incitatifs relatifs à des baux	2 548	2 548	2 548
Autres	-	5 217	3 625
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	<u>(135)</u>	<u>(44)</u>	<u>(128)</u>
Total des revenus	202 100	198 185	221 352
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	784 770	925 503	823 508
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	883 075	897 017	812 949
Variation des montants à recevoir du Trésor	-	30 141	8 038
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 17a)	55 296	34 772	54 473
Transferts en provenance d'autres ministères (note 18)	<u>-</u>	<u>(4)</u>	<u>(4)</u>
Revenus de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	153 601	36 423	51 948
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	704 163	704 163	652 215
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	<u>857 764</u>	<u>740 586</u>	<u>704 163</u>

Information sectorielle (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil national de recherches Canada
État consolidé de la variation des actifs financiers nets ministériels
pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2019</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	Résultats prévus		Redressé (Note 4)
Revenus de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	153 601	36 423	51 948
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(189 878)	(89 997)	(92 839)
Amortissement des immobilisations corporelles	46 000	51 505	54 003
Produits d'aliénation d'immobilisations corporelles	-	696	173
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	-	196	802
Transferts à destination d'autres ministères (note 18)	-	4	4
Autres ajustements	-	(467)	296
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(143 878)	(38 063)	(37 561)
Variation due aux stocks destinés à la consommation	-	(470)	1 185
Variation due aux placements du fonds de dotation	-	(54)	(122)
Variation due aux charges payées d'avance	-	518	(3 026)
Variation nette des actifs financiers ministériels	9 723	(1 646)	12 424
Actifs nets financiers ministériels – début de l'exercice	49 918	49 918	37 494
Actifs nets financiers ministériels – fin de l'exercice	59 641	48 272	49 918

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil national de recherches Canada
État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
		Redressé (Note 4)
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	925 503	823 508
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(51 505)	(54 003)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(196)	(802)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 17a)	(34 772)	(54 473)
Autres ajustements aux immobilisations corporelles	467	(296)
Variations de l'état consolidé de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs	(6 671)	833
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	360	869
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(518)	3 026
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la consommation	470	(1 185)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(31 810)	4 007
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 165)	(762)
Diminution (augmentation) des avantages incitatifs relatifs à des baux	2 548	2 548
Diminution (augmentation) des revenus reportés	(2 001)	(970)
Diminution (augmentation) de l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	(49)	(852)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	1 040	1 616
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	801 701	723 064
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	89 997	92 839
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	(696)	(173)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	89 301	92 666
Activités d'investissement		
Revenus des investissements du fonds de dotation	154	149
Bourses octroyées par le fonds de dotation	(100)	(27)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements détenus par TCFH et TIO	5 536	(3 036)
Encaisse utilisée (fournie) par les activités d'investissement	5,590	(2,914)
Activité de financement		
Diminution des obligations au titre d'immobilisations corporelles louées	425	133
Encaisse utilisée pour l'activité de financement	425	133
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	897 017	812 949

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil national de recherches Canada (CNRC) est l'organisation scientifique et de recherche la plus importante du gouvernement canadien et a été créé en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches* (Loi sur le CNRC). Le CNRC est un établissement public conformément à l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques. La mission du CNRC est d'apporter une contribution tangible en générant de nouvelles connaissances, en exploitant des technologies de pointe et en travaillant avec d'autres acteurs de l'innovation pour trouver des solutions créatives, pertinentes et durables aux enjeux socioéconomiques et environnementaux actuels et futurs du Canada.

Dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, le CNRC fait rapport en fonction de la responsabilité essentielle science et innovation pour faire croître et favoriser la prospérité du Canada comme suit : entreprendre, appuyer et promouvoir la recherche-développement axée sur l'innovation; faire progresser la science fondamentale et l'excellence du Canada dans le domaine de la recherche à l'échelle mondiale; permettre au gouvernement, aux entreprises et aux communautés de la recherche d'accéder à l'infrastructure, aux services et à l'information scientifiques et technologiques; et appuyer la main-d'œuvre qualifiée et les capacités du Canada dans les domaines des sciences et de l'innovation.

Les services internes englobent les groupes menant des activités connexes et gérant des ressources que l'administration fédérale considère comme des services donnés en appui aux programmes ou qui sont nécessaires pour répondre aux obligations institutionnelles d'une organisation. Les services internes comprennent les activités et les ressources liées à dix catégories de services distinctes qui appuient la prestation du programme de l'organisation, sans égard au mode de prestation des services internes à l'intérieur d'un ministère. Les dix catégories de services sont les suivantes : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié de nouvelles normes comptables en vigueur à partir du 1er avril 2018.

Par conséquent, le CNRC a adopté la nouvelle norme comptable pour les *Opérations de restructuration* (SP 3430). Ce nouveau chapitre établit des normes sur la comptabilisation des opérations de restructuration et sur les informations à fournir à leur sujet, par les cédants et les cessionnaires qui transfèrent et reçoivent respectivement des actifs et/ou des passifs ainsi que la responsabilité des programmes ou activités auxquels ils se rattachent. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence financière sur les états financiers consolidés du CNRC.

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le CNRC est financé principalement par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CNRC ne correspond pas à la présentation de l'information financière selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état consolidé de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation de l'information financière. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections «Charges» et «Revenus» de l'État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif et consolidé intégrés au Plan ministériel 2018-2019. Les montants des résultats prévus inclus dans la section «Financement du gouvernement et transferts» de l'État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'État consolidé de la variation des actifs financiers ont été préparés aux fins de gestion interne et n'ont pas été publiés précédemment.

b) Consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent à la fois le CNRC et sa part des comptes des sociétés dont il a consolidé les résultats pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018. Ces sociétés comprennent la Société du Télescope Canada-France-Hawaii (TCFH) et TMT International Observatory, LLC (TIO). La relation du CNRC avec TCFH et TIO répond à la définition d'un partenariat avec le gouvernement en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que ses résultats soient consolidés par intégration proportionnelle dans ceux du CNRC. Tous les soldes inter-organisationnels et opérations inter-sociétés sont éliminés dans le cadre du processus de consolidation. Le TCFH et TIO ont des états financiers audités au 31 décembre 2018 qui ont été proportionnellement consolidés avec les états financiers du CNRC au 31 mars 2019.

c) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CNRC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CNRC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CNRC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations avec les ministères et organismes au sein du gouvernement fédéral.

d) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire en fin d'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CNRC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

e) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent comme suit :

- Services de recherche et services techniques : les revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis, en utilisant le pourcentage d'avancement des travaux.
- Propriété intellectuelle et frais : les revenus sont comptabilisés au moment où le client a le droit d'utiliser la propriété intellectuelle du CNRC et l'obligation de rendement est satisfaite.
- Redevances générées par l'utilisation ou selon les ventes de clients découlant de licences : les revenus sont comptabilisés sur la durée de vie de la licence lorsque l'obligation de rendement est satisfaite et le droit au paiement peut être exigé.
- Vente de biens et de produits d'information : les revenus sont comptabilisés lorsque les biens ou produits d'information sont livrés au client.
- Location : les revenus sont comptabilisés sur la durée du bail ou de l'utilisation de la propriété.
- Subventions et contributions : les revenus sont comptabilisés lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les fonds qui ont été reçus, pour lesquels le CNRC a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future, sont comptabilisés comme revenus reportés.

Les recettes sont déposées au Trésor. En vertu de la *Loi sur le CNRC*, le CNRC peut utiliser les recettes tirées de ses activités dans l'exercice en cours ou dans les années subséquentes.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CNRC. Bien que l'on s'attende à ce que le président du CNRC maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus du CNRC.

f) Charges

- Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert, dans la mesure où le transfert est autorisé et que le montant peut être estimé de manière raisonnable.
- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers consolidés ne soient achevés.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits, en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes du gouvernement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques, les indemnités des accidents de travail, les services liés à l'unité des services de courriels, de centres de données, du réseau et de l'unité de soutien à l'unité des services de courriels de centres de données, du réseau ainsi que l'acquisition et la fourniture de matériel informatique et de logiciels pour les dispositifs d'utilisateurs locaux sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif lorsqu'estimable.

g) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique («le Régime»), un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CNRC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CNRC découlant du régime. La responsabilité du CNRC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii) Indemnités de départ

Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est dérivé d'une évaluation actuarielle spécifique au CNRC.

iii) Congés de maladie

Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la cessation d'emploi. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Il s'agit d'avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes des congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période dans laquelle ils ont lieu.

h) Avantages incitatifs relatifs à des baux

Les avantages incitatifs relatifs à des baux représentent des incitatifs reçus par le CNRC afin de conclure des ententes de location pour des propriétés louées à un coût nominal d'un dollar. Les avantages incitatifs relatifs à des baux sont reportés et amortis selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations corporelles correspondantes.

i) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Passifs éventuels

Les passifs éventuels représentent des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

k) Passif environnemental

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs pour l'assainissement des sites contaminés ainsi que les coûts estimatifs liés aux obligations correspondant à la mise hors service d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de passif environnemental.

i) Sites contaminés

Le passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une norme environnementale ;
- la contamination excède la norme environnementale ;
- le CNRC est directement responsable ou accepte la responsabilité du site ;
- le CNRC prévoit renoncer aux avantages économiques futurs ; et
- il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif rend compte de la meilleure estimation du CNRC concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation appliqué est tiré des taux d'intérêt débiteur mensuels du Trésor pour les périodes d'un an et plus. Les taux d'actualisation utilisés sont basés sur le taux associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement.

ii) Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Le passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une entente, un contrat, une loi ou une obligation implicite ou morale qui oblige le CNRC à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle ;
- l'opération ou l'évènement passé donnant lieu au passif de mise hors service a eu lieu ;
- il est prévu de renoncer aux avantages économiques futurs ; et
- il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, en fonction des meilleures estimations du CNRC concernant le coût de mise hors service de l'immobilisation corporelle. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre les immobilisations hors service, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause et lorsque le CNRC prévoit régler ces montants au moment de la mise hors service des sites, des installations ou des immobilisations afférents.

Le passif environnemental comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du CNRC, un passif éventuel est divulgué dans les notes afférentes aux états financiers. S'il existe une incertitude relative à la mesure, celle-ci est aussi divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

l) Stocks

Les stocks se composent de pièces, de matériel et de fournitures conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure ainsi que des stocks destinés à la revente. Les stocks destinés à la revente sont comptabilisés au moindre du coût, selon la méthode du coût moyen, ou de la valeur de réalisation nette. Les stocks destinés à la consommation sont comptabilisés au coût en utilisant la méthode du coût moyen.

m) Placements en actions

Les placements en actions comprennent des actions dans des sociétés ouvertes et fermées. Les placements en actions du CNRC sont généralement obtenus en raison de négociations de règlement de dettes ou en raison d'opérations non monétaires (le CNRC fournit de l'aide financière à des conditions supérieures à celles du marché aux sociétés par l'accès à la propriété intellectuelle, au matériel et à l'espace d'incubation dans les laboratoires). Si l'on ne peut déterminer la valeur des opérations non monétaires, les placements en actions sont initialement enregistrés à une valeur nominale. Autrement, ils sont initialement enregistrés à la juste valeur qui est fondée sur les prix du marché. Si la juste valeur des placements en actions devient inférieure à la valeur comptable et que cette moins-value est jugée durable, la valeur des placements en actions est réduite à la juste valeur.

n) Placements du fonds de dotation

Les dotations sont des dons assujettis à des restrictions externes stipulant que les ressources doivent être maintenues en permanence au CNRC. Les revenus de placements des dotations ne peuvent servir qu'aux fins établies par les donateurs.

Les fonds reçus pour les dotations sont investis dans des obligations ainsi que dans des instruments financiers dont le risque est faible et sont comptabilisés au coût amorti. L'escompte ou la prime déterminé au moment de l'acquisition est amorti jusqu'à l'échéance de l'obligation.

o) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères ainsi que les actifs et passifs de TCFH et TIO sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice. Les gains et les pertes résultant de transactions en devises sont présentés à l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle selon les activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets liés à la vente de biens et services libellés en devises étrangères sont inclus dans les revenus. Les gains et les pertes nets liés à l'achat de biens et services libellés en devises étrangères sont inclus dans les charges. Les obligations contractuelles peuvent contenir des montants en devises étrangères qui sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur au 31 mars 2019. Les revenus et dépenses du TCFH et TIO sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen de l'exercice financier.

p) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est de 10 000 \$ ou plus sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les apports en immobilisations corporelles sont enregistrés à la juste valeur, et ce, à la date de l'apport. Le CNRC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les biens acquis selon les contrats de location-acquisition sont inscrits au moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles à la date d'entrée en vigueur du bail ou de la juste valeur. Les immobilisations corporelles destinées à la vente sont enregistrées au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur diminuée des frais de vente et aucun amortissement n'est enregistré pour cette catégorie de biens lorsque l'immobilisation corporelle est déterminée comme étant destinée à la vente.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Terrains	Sans objet
Bâtiments et installations	25 ans
Travaux et infrastructure	25 - 40 ans
Machinerie, matériel et mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans
Véhicules	7 ans
Aéronefs	15 - 30 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Immobilisations corporelles louées	Selon la catégorie d'immobilisations corporelles

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie appropriée dans l'exercice au cours duquel elles sont mises en service et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Lorsque le CNRC conclut des baux pour des terrains à une valeur nominale, l'opération est traitée comme une opération non monétaire et est enregistrée à la juste valeur. Si l'on ne peut déterminer raisonnablement la juste valeur, le montant de l'opération est enregistré à la valeur nominale.

Les immobilisations corporelles consolidées de TCFH sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles soit de 4 à 50 ans.

Les immobilisations corporelles consolidées de TIO sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles soit de 3 à 10 ans.

q) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers consolidés. Au moment de la préparation de ces états financiers consolidés, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le pourcentage d'achèvement sur les revenus provenant des ventes de services, le passif éventuel, les passifs pour l'assainissement, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations, le passif au titre des indemnités de départ, le passif pour les congés de maladie des employés, la provision pour créances douteuses, la juste valeur des opérations non monétaires liées aux immobilisations corporelles louées ainsi que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le CNRC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, courant ou ultérieur. Par conséquent, le CNRC affiche des résultats de fonctionnement nets différents pour l'exercice selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
		Redressé (note 4)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<u>925 503</u>	<u>823 508</u>
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Revenus	198 185	221 352
Amortissement des immobilisations corporelles	(51 505)	(54 003)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 17a)	(34 772)	(54 473)
Diminution (augmentation) des salaires à payer	16 670	(4 700)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	1 040	1 616
Remboursement de charges des exercices antérieurs	5 243	3 228
Autres diminutions (augmentations)	(712)	(54)
Dépenses pour mauvaises créances	(876)	(55)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(196)	(802)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 165)	(762)
Diminution (augmentation) des passifs pour assainissement (note 7)	(234)	(506)
Portion de comptes de TCFH et du TIO (notes 17c et 17d)	<u>4,068</u>	<u>(7,858)</u>
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	135 746	102 983
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et ajouts aux actifs en construction	83 267	88 041
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance du CNRC	(518)	3 026
Achat de stocks	830	(316)
Diminution (augmentation) de l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	<u>376</u>	<u>(719)</u>
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	83 955	90 032
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>1 145 204</u>	<u>1 016 523</u>

b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	461 018	410 248
Crédit 5 – Dépenses en capital	81 657	107 122
Crédit 10 – Subventions et contributions	517 708	377 821
Montants législatifs :		
Revenus selon l'article 5(1)(e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	325 009	339 147
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	59 717	52 205
Produits d'aliénation de biens excédentaires de l'État	718	192
Honoraires des agences de recouvrement	1	2
Perte sur opérations de change	-	105
Moins :		
Recettes disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(129 745)	(131 666)
Autorisations périmées :		
Affectations bloquées – Fonctionnement	(809)	(127)
Affectations bloquées – Subventions et contributions	(111 634)	(76 115)
Affectations bloquées – Capital	-	(16 800)
Autorisations non dépensées – Subventions et contributions	(16 856)	(7 669)
Autorisations non dépensées – Fonctionnement	(21 634)	(17 230)
Autorisations non dépensées – Capital	(19 946)	(20 712)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 145 204	1 016 523

4. Modifications comptables

En 2018-2019, le CNRC a commencé à reconnaître les droits accumulés au titre des congés de maladie des employés.

La comptabilisation de ce passif a été adoptée afin de refléter les Normes comptables pour le secteur public du Canada décrite dans la norme SP 3255, « *Avantages postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et prestations de cessation d'emploi* ». Les modifications importantes apportées aux états financiers consolidés du CNRC sont décrites ci-après. Ces modifications ont été appliquées rétroactivement et l'information comparative de 2018 a été redressée.

Une obligation au titre des prestations accumulées d'une valeur finale de 16 935 000 \$ fut comptabilisée en 2017. Par conséquent, le solde d'ouverture de la situation financière nette ministérielle a diminué de 16 935 000 \$ et a été redressé pour 2018.

En 2018, des dépenses reliées à l'obligation au titre des prestations accumulées de 1 832 000 \$ et un versement estimatif de 2 412 000 \$ au titre des prestations connexes ont entraîné une diminution de de l'obligation au titre des prestations accumulées d'une valeur de 580 000 \$. La dépense d'avantages sociaux futurs des employés fut redressée pour 2018.

Les effets de la modification comptable sur les chiffres comparatifs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

<i>(En milliers de dollars)</i>	2018 Avant ajustement	Effet de la modification	2018 Redressé
État consolidé de la situation financière			
Avantages sociaux futurs	30 281	16 355	46 636
Total des passifs	297 146	16 355	313 501
Situation financière nette ministérielle	720 518	(16 355)	704 163
État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle			
Total des charges	1 045 440	(580)	1 044 860
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	669 150	(16 935)	652 215
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	720 518	(16 355)	704 163

5. Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs du CNRC :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Débiteurs des parties externes	31 445	36 171
Débiteurs de l'Agence du revenu du Canada TPS (note 17b)	2 533	2 784
Débiteurs d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral (note 17b)	2 568	3 615
Débiteurs – TCFH	79	201
Débiteurs – TIO	1	-
Débiteurs et avances des employés	256	281
	<u>36 882</u>	<u>43 052</u>
Moins : provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(927)	(402)
Débiteurs nets de provisions	35 955	42 650
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(39)	(63)
Débiteurs nets	35 916	42 587

6. Encaisse et placements

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Encaisse et placements détenus par TCFH	1 928	1 947
Encaisse et placements détenus par TIO	14 754	9 199
Placements en actions	-	-
Encaisse et placements	16 682	11 146

Les placements en actions comprennent des actions de deux sociétés ouvertes (deux en 2018) et une société fermée (une en 2018). Ces actions ont été obtenues par suite de règlements de dettes ou d'opérations non monétaires. Le CNRC envisagera les possibilités de désinvestissement en temps opportun des placements en actions en tenant compte des intérêts, de la liquidité du marché et de la croissance prévue de l'entreprise visée.

La valeur comptable nette des placements en actions au 31 mars 2019 était de trois dollars (trois dollars en 2018). La juste valeur des placements en actions dans des sociétés ouvertes était de trois dollars (9 dollars en 2018). La juste valeur des entreprises fermées n'est pas déterminable.

7. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du CNRC :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Crédoiteurs – parties externes	146 343	95 273
Crédoiteurs – autres ministères et organismes (note 17b)	30 925	21 351
Salaires et avantages sociaux à payer	40 873	69 339
Retenues de garantie	1 973	2 645
Passifs pour l'assainissement (note 15a)	3 458	3 224
Taxes de vente à payer	352	555
Crédoiteurs – TCFH	258	291
Crédoiteurs – TIO	4 683	4 377
Total des crédoiteurs et des charges à payer	228 865	197 055

8. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et réservés au financement des charges relatives à des projets de recherche particuliers, ainsi que de montants correspondants à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Solde d'ouverture	8 986	8 011
Fonds reçus	47 464	67 031
Revenus constatés	(45 469)	(66 056)
Solde de clôture	10 981	8 986
Revenus reportés – TCFH	159	153
Total des revenus reportés	11 140	9 139

9. Obligations au titre d'immobilisations corporelles louées

Le CNRC a conclu un contrat de location-acquisition d'équipement scientifique d'une valeur de 901 000 \$ dont l'amortissement cumulé s'élève à 113 000 \$ au 31 mars 2019 (28 000 \$ au 31 mars 2018). L'obligation liée aux exercices à venir s'établit comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
2019	-	185
2020	185	185
2021	121	185
2022	46	139
2023	-	47
Total des paiements minimaux futurs en vertu du contrat de location-acquisition	352	741
Moins: Intérêts théoriques (1,75 %)	(9)	(22)
Solde des obligations au titre des immobilisations corporelles louées	343	719

10. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du CNRC participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de services ouvrant droit à la pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le CNRC versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de dispositions du *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le Régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2018-2019, les charges s'élèvent à 41 646 764 \$ (35 551 328 \$ en 2018). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois en 2018) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2018) les cotisations des employés.

La responsabilité du CNRC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime.

b) Indemnités de départ

Le CNRC verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Les indemnités de départ accordées aux employés du CNRC étaient auparavant fondées sur l'admissibilité de l'employé, les années de service ainsi que le salaire à la cessation de l'emploi. Cependant, depuis 2011, l'accumulation des indemnités de départ pour départs volontaires ont progressivement cessé pour substantiellement tous les employés. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures. Les variations dans les obligations au cours de l'exercice se présentent comme suit:

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Obligations au titre des prestations constituées – début de l'exercice	30 281	31 317
Charge pour l'exercice	-	-
Coût actuel du service	754	653
Coût des intérêts	490	739
Pertes actuariel	-	669
	<u>31 525</u>	<u>33 378</u>
Prestations versées pendant l'exercice	(2 326)	(3 097)
Obligations au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	29 199	30 281

À la fin de l'exercice 2018, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux indemnités de départ des employés du CNRC a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux indemnités de départ des employés sont les suivantes :

	2019	2018
Taux d'actualisation	1,7%	2,1%
Taux annuel de l'augmentation économique salariale :		
2018	1,9%	1,9%
2019	2,0%	2,0%
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	13,0 années	13,0 années

c) Congés de maladie

La CNRC alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1 1/4) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en temps payé au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables au moment de la cessation d'emploi. Les changements de l'obligation au courant de l'année sont présentés ci-dessous.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	16 355	16 935
Charge pour l'exercice :		
Coût actuel du service	2 166	2 205
Coût des intérêts	340	269
Gains actuariels	-	(642)
	<u>18 861</u>	<u>18 767</u>
Prestations versées pendant l'exercice	(2 464)	(2 412)
Obligation au titre des congés de maladie des employés - fin de l'exercice	16 397	16 355

À la fin de l'exercice 2018, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux congés de maladie des employés du CNRC a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux congés de maladie des employés sont les suivantes :

	2019	2018
Taux d'actualisation	2,1%	2,1%
Taux annuel de l'augmentation économique salariale :		
2018	2,2%	2,2%
2019	2,2%	2,2%
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	12,8 années	12,8 années

11. Placements du fonds de dotation

Le compte a été créé conformément à l'alinéa 5(1) (f) de la *Loi sur le CNRC* afin de comptabiliser le reliquat de la succession de feu H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du revenu annuel net du fonds de dotation (maximum de 100 000\$) sert à financer annuellement la bourse H.L. Holmes. Cette bourse offre aux étudiants de niveau postdoctoral la possibilité d'étudier dans des écoles supérieures ou des instituts de recherches de réputation mondiale sous la direction de chercheurs de renom. Le nombre et la valeur des bourses octroyées seront déterminés par le comité de sélection de la bourse H.L. Holmes.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Placements du fonds de dotation, au début de l'exercice	5 259	5 137
Revenus net de la dotation	154	149
Bourses octroyées	(100)	(27)
Placements du fonds de dotation, à la fin de l'exercice	5 313	5 259

Le portefeuille des placements du fonds de dotation a eu un rendement effectif moyen de 3,02 % (3,41 % en 2018) et une échéance moyenne de 2,66 années au 31 mars 2019 (2,12 années au 31 mars 2018). La juste valeur des placements de dotation au 31 mars 2019 était de 5 284 329 \$ (5 244 088 \$ en 2018).

12. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2019	2018
Terrains	9 766	-	-	-	9 766	-	-	-	-	-	9 766	9 766
Bâtiments et installations	821 164	6 499	22 582	-	850 245	(551 336)	(18 414)	(11)	-	(569 761)	280 484	269 828
Travaux et infrastructure	38 972	138	2 049	(495)	40 664	(22 209)	(833)	-	-	(23 042)	17 622	16 763
Machinerie, matériel et mobilier de bureau	559 275	14 577	8 386	(7 473)	574 765	(421 762)	(26 122)	(361)	7 342	(440 903)	133 862	137 513
Matériel informatique	35 665	214	159	(1 941)	34 097	(34 361)	(473)	-	1 941	(32 893)	1 204	1 304
Logiciels informatiques	19 729	404	71	(18)	20 186	(16 891)	(1 010)	-	20	(17 881)	2 305	2 838
Véhicules	3 154	231	6	(189)	3 202	(2 204)	(255)	16	155	(2 288)	914	950
Aéronefs	19 267	147	-	-	19 414	(11 705)	(444)	-	-	(12 149)	7 265	7 562
Améliorations locatives	17 352	108	-	-	17 460	(8 522)	(664)	-	-	(9 186)	8 274	8 830
Immobilisations en construction	100 284	56 930	(32 968)	(542)	123 704	-	-	-	-	-	123 704	100 284
Immobilisations en construction- CNRC/TIO	16 844	3 970	-	-	20 814	-	-	-	-	-	20 814	16 844
Immobilisations corporelles louées	64 552	49	-	-	64 601	(33 522)	(2 633)	-	-	(36 155)	28 446	31 030
Immobilisations corporelles – TCFH	18 239	219	841	-	19 299	(11 492)	(385)	(603)	-	(12 480)	6 819	6 747
Immobilisations corporelles – TIO	16 722	6 511	622	-	23 855	(475)	(272)	(18)	-	(765)	23 090	16 247
Total	1 740 985	89 997	1 748	(10 658)	1 822 072	(1 114 479)	(51 505)	(977)	9 458	(1 157 503)	664 569	626 506

(1) Les ajustements incluent les immobilisations en construction de 32 968 000 \$ qui ont été transférées à d'autres catégories suite à l'achèvement de l'immobilisation. Au cours de l'exercice, le CNRC a reçu un véhicule d'une valeur de 42 499 \$ dont l'amortissement cumulé s'élève à 38 249 \$ (valeur comptable nette de 4 250 \$) d'un autre ministère. De plus, le CNRC a transféré deux équipements d'une valeur de 373 142 \$ dont l'amortissement cumulé s'élève à 373 140 \$ à un autre ministère.

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 est de 51 504 898 \$ (54 002 711 \$ en 2018).

Au 31 mars 2019, le CNRC détenait auprès d'universités huit baux pour des terrains (huit en 2018) pour un coût annuel nominal. Dans ces cas, le CNRC possède le bâtiment sur le terrain loué. La juste valeur des terrains loués pour ces opérations non monétaires n'a pas pu être déterminée au début du contrat de location. Alors, ils sont comptabilisés à une valeur nominale.

Le 21 mars 1996, le CNRC a conclu une opération non monétaire, soit un bail avec l'Université Western Ontario par laquelle la propriété louée a été fournie au CNRC pendant vingt-cinq années (jusqu'au 31 août 2022) à un coût nominal d'un dollar. La propriété a été comptabilisée comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 10 000 000 \$. L'amortissement annuel de 400 000 \$ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié à la propriété louée.

Le 23 mai 2006, le CNRC a pris possession d'une nouvelle installation et a conclu une opération non monétaire avec l'Université de l'Alberta à un coût nominal d'un dollar par année. Le bail offre un terme d'un an avec des options de renouvellement sur dix occasions séquentielles, chacun des neuf premiers renouvellements étant d'une période de cinq ans, et le dixième étant d'une période de quatre ans (jusqu'au 22 mai 2031). Le bâtiment a été comptabilisé comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 44 400 000 \$. L'amortissement annuel de 1 776 000 \$ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié au bâtiment loué.

Le 1^{er} septembre 2006, le CNRC a pris possession d'une nouvelle installation et a conclu une opération non monétaire avec l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard à un coût nominal d'un dollar par année. Le bail le plus récent commençant le 1 avril 2018 offre un terme de trois ans avec des options de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 1 an. Le bâtiment a été comptabilisé comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 9 300 000 \$. L'amortissement annuel de 372 000 \$ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié au bâtiment loué.

13. Droits contractuels

Les activités du CNRC comprennent parfois la négociation de contrats ou d'ententes avec des parties externes résultant au droit à des actifs ainsi qu'à des revenus futurs pour le CNRC. Ils comprennent principalement des services de recherche et techniques ainsi que de la propriété intellectuelle, redevances et frais. Voici les droits contractuels significatifs qui généreront des revenus dans les années futures pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2021	2022	2023	2024 et après	Total
Contrats de revenus	63 582	24 494	7 176	3 824	11 908	110 984

14. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du CNRC peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le CNRC sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les obligations contractuelles des paiements de transfert ainsi que les principales obligations contractuelles d'exploitation pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2021	2022	2023	2024 et après	Total
Paiements de transfert	244 370	40 253	11 584	148	-	296 355
Contrats d'exploitation	63 502	23 101	10 563	8 612	215	105 993
Total	307 872	63 354	22 147	8 760	215	402 348

Les obligations contractuelles liées aux paiements de transfert à TCFH et TIO, telles que présentées aux notes 17c) et 17d), ont été exclues des obligations contractuelles.

15. Passif environnemental

a) Assainissement des sites contaminés

Le gouvernement a élaboré une «Approche fédérale en matière de lieux contaminés» qui incorpore une démarche de gestion des sites contaminés fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés situés sur les terres fédérales qui ont été répertoriés, ce qui permet de classer, de gérer et d'enregistrer chacun des sites de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour l'environnement et la santé humaine.

Le CNRC a identifié cinq sites (sept sites en 2018) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le CNRC a évalué trois sites (trois sites en 2018) pour lesquels des mesures sont possibles et un passif de 3 458 402 \$ (3 244 044 \$ en 2018) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée suite à la révision des résultats des évaluations et des hypothèses sous-jacentes et à l'estimation des coûts d'assainissement les plus probables par la gestion de risques effectuées par des consultants externes scientifiques et en ingénierie ou par des agents de l'environnement du CNRC ayant l'expérience des sites contaminés. Aucun site additionnel n'a été identifié durant 2018-2019.

Le tableau suivant présente les montants estimatifs de ce passif par nature, les recouvrements prévus connexes et les dépenses futures non actualisées totales en date du 31 mars 2019 et du 31 mars 2018. Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, le montant est rajusté pour tenir compte de l'inflation à partir d'une prévision de l'indice des prix à la consommation de 2 %. L'inflation est prise en compte dans le montant non actualisé. La nature de la contamination associée à l'exploitation où des activités telles que le transport et le stockage de carburant, les sites d'élimination des déchets et l'utilisation de peinture contenant des métaux ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques, polycycliques, etc. Les sites ont fréquemment de multiples sources de contaminants

Nature du passif						
Nature	Nombre de sites 2019	Passif estimé 2019	Dépenses totales estimées (non-actualisées) 2019	Nombre de sites 2018	Passif estimé 2018	Dépenses totales estimées (non-actualisées) 2018
Bureaux/sites commerciaux ou industriels	3	3 458 402	3 458 402	3	3 224 044	3 224 044
Total	3	3 458 402	3 458 402	3	3 224 044	3 224 044

Il n'y a aucun recouvrement estimatif en 2018 et 2019 et les dépenses totales estimées non actualisées égalent le total du passif estimé en 2018 et 2019.

Les deux sites qui ne sont pas associés à aucun passif sont considérés de priorité faible en fonction du risque peu élevé pour la santé humaine ou l'environnement et n'ont pas encore été évalués. Ces sites feront l'objet d'une analyse afin de déterminer si des activités additionnelles d'évaluation, de remédiation ou de gestion de risque sont nécessaires, ou si l'on peut fermer ces dossiers. Si l'on constate une contamination et si cette dernière excède la norme environnementale, un passif sera constaté dès qu'une estimation raisonnable pourra être réalisée.

b) Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Le CNRC a comptabilisé 641 000 \$ (658 000 \$ en 2018) à titre d'obligations liées à la mise hors service des immobilisations dans les états financiers consolidés en raison de ses obligations légales de mettre hors service des systèmes d'entreposage de produits pétroliers et de produits pétroliers dérivés. Les flux de trésorerie futurs prévus sans actualisation qui sont requis pour établir l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations sont estimés à 740 000 \$ (759 000 \$ en 2018). Le passif lié aux flux de trésorerie futurs prévus, tel que reflété dans les états financiers consolidés, a été actualisé au moyen d'un taux moyen pondéré de 1,77% (1,64% en 2018) qui est basé sur les Obligations de référence du gouvernement du Canada. Cette obligation sera réglée au courant de la vie utile des immobilisations corporelles d'exploitation. Le tableau suivant présente un sommaire des changements dans les obligations liées à la mise hors service des immobilisations :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations, au début de l'exercice	658	318
Obligations augmentées	-	313
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service des immobilisations	(17)	27
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations, à la fin de l'exercice	641	658

Les autres obligations liées à la mise hors service des immobilisations, tel que le coût associé au nettoyage et à la disposition de l'amiante et les autres substances désignées présentes dans les bâtiments et installations du CNRC n'ont pas été constatées dans les états financiers consolidés étant donné qu'elles sont assujetties à plusieurs incertitudes. Le CNRC encourt généralement les coûts de nettoyage et de disposition de substances réglementées lors des rénovations majeures. Par conséquent, le moment et l'étendue de ces rénovations, tout comme les justes valeurs connexes, ne peuvent être raisonnablement estimés. Des changements relatifs à ces hypothèses et incertitudes pourraient influencer de façon significative les actifs et les passifs du CNRC ainsi que les charges d'amortissement et de désactualisation associées aux obligations liées à la mise hors service des immobilisations qui en résulteraient.

Les efforts continus du CNRC concernant l'évaluation des sites contaminés et les obligations au titre de la mise hors service des biens peuvent entraîner des éléments de passif environnemental supplémentaires. Tout élément de passif supplémentaire sera comptabilisé pendant l'exercice au cours duquel il sera connu et pourra être raisonnablement estimé.

16. Passifs éventuels

Des réclamations ont été faites auprès du CNRC dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour trois réclamations étaient toujours en instance au 31 mars 2019 (trois en 2018). Aucune des réclamations contre le CNRC est susceptible de devenir un passif dont le montant est indéterminable (une en 2018) et pour trois des réclamations, c'est à la fois l'issue et le montant du passif qui sont indéterminables (deux en 2018). En 2019, le CNRC n'a aucune réclamation susceptible de devenir un passif (aucune en 2018).

17. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CNRC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le CNRC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le CNRC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes

Au cours de l'exercice, le CNRC a reçu gratuitement des services d'autres ministères et organismes du gouvernement. Ces services fournis gratuitement ont été constatés comme suit à l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CNRC :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor	34 215	34 678
Services liés à l'unité des services de courriels, de centres de données, du réseau et de l'unité de soutien à l'unité des services de courriels, de centres de données, du réseau ainsi que l'acquisition et la fourniture de matériel informatique et de logiciels pour les dispositifs d'utilisateurs locaux fournis par Services partagés Canada (note 4)	-	19 255
Services juridiques fournis par Justice Canada	179	180
Indemnités d'accidents du travail fournies par Emploi et Développement social Canada	151	167
Services de locaux fournis par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)	227	193
Total	34 772	54 473

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par SPAC, ne sont pas inclus dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CNRC.

Les activités liées à l'unité des services de courriels, de centres de données et du réseau ainsi que l'unité de soutien à l'unité de services de courriels, de centres de données et du réseau ont été transférées le 15 novembre 2011 à Services partagés Canada (SPC) ainsi que les activités liées à l'acquisition et la fourniture de matériel informatique et de logiciels pour les dispositifs d'utilisateurs locaux ont été transférées à SPC le 3 avril 2013. Les services fournis après la date de transfert ont été constatés comme services fournis gratuitement jusqu'en 2018. Commencant en 2019, ces services ne sont plus inclus dans l'État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CNRC puisqu'un estimé raisonnable ne peut plus être effectué.

b) Autres transactions entre apparentés

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Débiteurs d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	5 101	6 399
Sommes à payer aux autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	30 925	21 351
Charges – autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	98 034	82 382
Revenus – autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	78 810	83 674

Les charges et revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

c) Société du Télescope Canada-France-Hawaii

Le CNRC a une relation entre apparentés avec un organisme non-gouvernemental :

Le CNRC est un membre fondateur de la Société du Télescope Canada-France-Hawaii (TCFH), une organisation à but non-lucratif exonérée d'impôt en vertu de la loi de l'État d'Hawaii pour concevoir, construire et exploiter un grand télescope optique près du sommet de Mauna Kea, à Hawaii, aux États-Unis, avec des laboratoires, des équipements et des installations connexes. La Société a été créée en 1974 par une entente tripartite entre le CNRC, le Centre National de la Recherche Scientifique de la France, et l'Université d'Hawaii. Le CNRC verse des cotisations annuelles pour financer 42,5 % des coûts des opérations du télescope et ne reçoit aucun avantage direct en échange. Toutefois, en raison de la contribution du CNRC, le Canada bénéficie d'un accès à des heures d'utilisation du télescope à des fins d'observation pour les astronomes canadiens. En tant que membre fondateur, le CNRC peut nommer quatre des dix administrateurs siégeant au conseil d'administration. La relation du CNRC avec TCFH répond à la définition d'un partenariat gouvernemental pour fins comptables, et les résultats du TCFH sont consolidés par intégration proportionnelle dans ces états financiers. En 2019 le CNRC a versé 4,3 millions de dollars pour le TCFH (4,2 millions de dollars en 2018). Ces contributions sont éliminées à la consolidation. L'information financière condensée du TCFH pour la période terminée le 31 décembre est comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Total des actifs	20 953	20 677
Total des passifs	<u>1 515</u>	<u>1 645</u>
Total des actifs nets non affectés	<u>19 438</u>	<u>19 032</u>
Revenus totaux	13 072	13 930
Charges totales	<u>13 982</u>	<u>14 930</u>
Résultats nets des activités	<u>(910)</u>	<u>(1 000)</u>

Les obligations contractuelles futures du CNRC envers TCFH sont exclues des obligations contractuelles liées aux paiements de transfert (note 14) et sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2021	2022	2023	2024 et après	Total
TCFH	4 536	4 713	4 830	4 951	10 277	29 307

d) TMT International Observatory, LLC

Le CNRC a une relation entre apparentés avec un organisme non-gouvernemental :

Depuis avril 2015, le CNRC est membre de TMT International Observatory (TIO), une organisation à but non-lucratif exonérée d'impôt en vertu de la loi de l'État du Delaware aux États-Unis. TIO a été incorporée en mai 2014 afin de permettre l'exécution du projet du Télescope de trente mètres par la construction, la mise en service et l'exploitation d'un observatoire. TIO a été créée en 2014 par les Regents of the University of California, le California Institute of Technology, le National Institutes of Natural Sciences (Japan), et le National Astronomical Observatories of the Chinese Academy of Sciences. Le Department of Sciences of Technology, Government of India et le CNRC sont devenus membres par la suite en 2014 et 2015 respectivement. La relation du CNRC avec TIO répond à la définition d'un partenariat gouvernemental pour fins comptables, et les résultats de TIO sont consolidés par intégration proportionnelle dans ces états financiers. La participation du CNRC était de 19,5 % au 31 décembre 2018 compte tenu des engagements des partenaires actuels. En 2019 le CNRC a versé 13,1 million de dollars pour les immobilisations en construction de TIO (8,0 million de dollars en 2018). L'information financière condensée de TIO pour la période terminée le 31 décembre est comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Total des actifs	195 193	128 180
Total des passifs	<u>25 329</u>	<u>22 965</u>
Total des actifs nets non affectés	<u>169 864</u>	<u>105 215</u>
Revenus totaux	76 951	34 663
Charges totales	<u>20 905</u>	<u>26 649</u>
Résultats nets des activités	56 046	8 014

Les obligations contractuelles futures du CNRC à TIO sont basées sur les autorisations parlementaires accordées en 2015. Le CNRC est au courant des retards dans le projet, mais aucun résultat sur les obligations futures n'a été identifié à la fin de ces états financiers consolidés. Les obligations contractuelles futures du CNRC envers TIO sont exclues des obligations contractuelles liées aux paiements de transfert (note 14) et sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2021	2022	2023	2024 et après	Total
TIO	48 484	39 026	32 999	31 998	19 129	171 636

18. Transferts en provenance/à destination d'autres ministères

Des transferts d'immobilisations corporelles entre ministères et le CNRC ont été effectués en 2018 et 2019.

La transaction est démontrée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Transferts nets d'immobilisation corporelles	4	4
Total	4	4

19. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle du CNRC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges et les revenus pour les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Science et Innovation	Services internes	2019 Total	2018 Total Redressé (note 4)
Paiements de transfert				
Subventions et contributions	367 515	-	367 515	280 684
Total des paiements de transfert	367 515	-	367 515	280 684
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	375 637	103 796	479 433	466 635
Services publics, fournitures et approvisionnements	75 693	10 685	86 378	83 433
Amortissement des immobilisations corporelles	49 268	2 237	51 505	54 003
Services professionnels	46 417	24 184	70 601	92 075
Réparations et entretien	16 638	4 033	20 671	19 098
Paiements en remplacement d'impôts	12 031	1 489	13 520	13 250
Transport et communication	15 669	2 505	18 174	16 863
Locations	4 559	5 685	10 244	10 920
Prix et bourses	1 042	129	1 171	2 423
Perte (gain) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	285	(89)	196	802
Coûts des biens vendus	692	-	692	765
Information	881	970	1 851	1 788
Mauvaises créances	-	876	876	55
Autres	717	144	861	2 066
Total des charges de fonctionnement	599 529	156 644	756 173	764 176
Total des charges	967 044	156 644	1 123 688	1 044 860
Revenus				
Services de recherche	64 264	-	64 264	66 883
Services techniques	99 892	(1 086)	98 806	112 673
Propriété intellectuelle, redevances et frais	6 115	-	6 115	12 292
Vente de biens et de produits d'information	5 382	38	5 420	6 555
Location	20	7 270	7 290	6 628
Subventions et contributions	7 112	1 457	8 569	10 276
Avantages incitatifs relatifs à des baux	-	2 548	2 548	2 548
Autres	4 179	1 038	5 217	3 625
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	(44)	(128)
Total des revenus	186 964	11 265	198 185	221 352
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	780 080	145 379	925 503	823 508

20. Instruments financiers

Les instruments financiers du CNRC se composent du montant à recevoir du Trésor, de débiteurs, de placements ainsi que de créditeurs et charges à payer. Sauf mention contraire, la direction est d'avis que le CNRC n'est pas exposé à des risques importants en matière d'intérêts, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers. Sauf indication contraire dans les présents états financiers consolidés, la direction est d'avis que les valeurs comptables des instruments financiers correspondent approximativement à leur juste valeur en raison de leur échéance imminente.

21. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

**Annexe à la Déclaration de responsabilité de la
direction englobant le contrôle interne en matière
de rapports financiers (non auditée)**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

1. Introduction

Le présent document renferme de l'information sommaire sur les mesures prises par le CNRC afin de maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, y compris des renseignements sur la gestion des contrôles internes, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs du CNRC, son mandat et ses activités de programme se trouvent dans le Rapport sur les résultats ministériels de 2018-2019 et dans le Plan ministériel 2019-2020.

2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

Le CNRC dispose d'une structure de gouvernance et de reddition des comptes bien établie qui appuie les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre de gestion du contrôle interne ministériel approuvé par l'administrateur général est en place et comprend les éléments suivants :

- des structures de responsabilisation organisationnelle qui soutiennent la gestion des contrôles internes afin d'assurer une saine gestion financière et qui définissent notamment les rôles et les responsabilités de la haute direction dans ses secteurs de responsabilité en matière de gestion des contrôles;
- un code de valeur et d'éthique;
- des activités continues de communication et de formation sur les exigences législatives, les politiques et les procédures en matière de saine gestion financière et de contrôle;
- des mécanismes de surveillance des mises à jour régulières de la gestion des contrôles internes, et la production de rapports d'évaluation et d'un plan d'action à l'intention de l'administrateur général et de la haute direction du CNRC et, le cas échéant, du Comité ministériel de vérification.

Le Comité ministériel de vérification fournit des conseils à l'administrateur général sur la pertinence et le fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du CNRC.

2.2 Ententes de services pertinentes aux états financiers

Le CNRC a recours aux services d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations incluses à ses états financiers comme il est précisé ci-après :

Ententes communes

- Le ministère des Services publics et Approvisionnement Canada administre au niveau central le versement des salaires et l'acquisition de biens et services conformément à la délégation de pouvoirs du CNRC, ainsi que l'offre de service de certains locaux au nom du CNRC.

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournit des services aux employés du CNRC à propos des assurances de la fonction publique et gère les paiements de contribution en provenance du CNRC envers les régimes d'avantages sociaux des employés.
- Le ministère de la Justice du Canada fournit des services juridiques au CNRC.
- Services partagés Canada fournit au CNRC des services d'infrastructure de technologie de l'information dans les domaines des centres de données et des services de réseau. La portée et les responsabilités sont abordées dans l'accord interministériel entre Services partagés Canada et le CNRC.

L'information à propos de l'efficacité globale du contrôle interne envers les rapports financiers de ces fournisseurs de service est contenue dans leurs annexes respectives.

3. Résultats de l'évaluation du CNRC au cours de l'exercice 2018-2019

Le CNRC a continué de mener ses activités de surveillance continue conformément au plan cyclique de l'exercice antérieur de la manière indiquée dans le tableau ci-dessous.

Plan cyclique de surveillance continue pour l'exercice en cours	État
Contrôles au niveau de l'entité	Exécuté comme prévu, aucune mesure corrective nécessaire.
Contrôles généraux des technologies de l'information (CGTI) : Gestion des accès et d'authentification du système de contribution	Exécuté comme prévu, certaines mesures correctives sont nécessaires.
Approvisionnement au paiement: <ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement (avec bon de commande) au paiement • Paiement sans référence à un bon de commande • Paiements à d'autres entités gouvernementales à l'aide de règlements ministériels • Carte d'achat: utilisation, paiement et conciliation 	Exécuté comme prévu, aucune mesure corrective nécessaire. Constat d'amélioration à l'égard de l'application du "Pouvoir d'engagement des dépenses" et de la section 34 pour les paiements effectués à d'autres entités gouvernementales à l'aide de règlements ministériels.
Paiements de transfert:	

Plan cyclique de surveillance continue pour l'exercice en cours	État
<ul style="list-style-type: none"> Programme de contribution TRIUMF Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) – Ententes de contribution et réclamations 	<p>Exécuté comme prévu, quelques opportunités d'amélioration sont existantes.</p> <p>Sera complété au cours de 2019-2020.</p>
Immobilisations: acquisitions	Exécuté comme prévu, certaines mesures correctives sont nécessaires.
Stocks destinés à la consommation et stocks destinés à la revente	Exécuté comme prévu, quelques opportunités d'amélioration sont existantes.
Administration de la paie: modifications	Exécuté comme prévu, certaines mesures correctives sont nécessaires.
Revenus, débiteurs et recettes: contrats de vente et redevances liées aux propriétés intellectuelles	Différé compte tenu du chevauchement avec la vérification sur la gestion des ententes de recherche, et des redevances et des récompenses liées aux propriétés intellectuelles, démarrée en 2018-2019 par la vérification interne.
Données principales: clients et coûts de revient	Exécuté comme prévu, quelques opportunités d'amélioration sont existantes.

En 2018-2019, le CNRC a effectué un suivi sur l'état des plans de correction des dernières années. Ces plans de correction sont en progrès et sont liés aux contrôles généraux des technologies de l'information, aux paiements de transfert, aux immobilisations et aux « revenus, débiteurs et recettes ».

En 2018-2019, le CNRC a documenté le processus lié à la gestion de l'administration des cartes de crédit pour parc automobile.

3.1 Nouveaux contrôles importants ou contrôles considérablement modifiés

Quelques changements notables ont eu une incidence sur les principaux contrôles financiers du CNRC en 2018-2019 :

- Le CNRC poursuit sa démarche pour accroître son utilisation de l'informatique avec l'implantation en juin 2018 du module de « Voyage » SAP. Cette implantation a simplifié les approbations à effectuer ainsi que la rapidité d'exécution tout en améliorant le contrôle interne à même le système financier du CNRC, incluant la piste de vérification informatisée sur les approbations et la documentation.

- Le système de gestion des contributions du CNRC continue à être intégré au système financier de l'organisation en ce qui concerne les processus des «comptes à payer en fin d'année».

3.2 Programme de surveillance continue

Le plan cyclique de surveillance continue du CNRC a été réévalué et mis à jour pour refléter les impacts des changements clés ainsi que les résultats des années précédentes, et couvre une période de cinq ans (2017-2018 à 2021-2022).

Le CNRC a réévalué les contrôles financiers des fonctions suivantes: approvisionnement au paiement, paiements de transfert, immobilisations, stocks, administration de la paie et données principales; ainsi que les contrôles appliqués au niveau de l'entité et des contrôles informatiques.

Dans la plupart des cas, les contrôles-clés évalués ont offert le rendement prévu, mais les mesures correctives suivantes ont été jugées nécessaires :

- *CGTI* : Les tests de cette année ont porté sur le contrôle des accès et d'authentification du système de gestion des contributions. Des points d'amélioration ont été constatés et communiqués aux employés responsables. Des contrôles compensatoires sont présents.
- *Immobilisations* : Les tests de cette année ont porté sur le sous-processus lié à l'acquisition des immobilisations. Tel que constaté au cours des évaluations des dernières années, des points d'amélioration ont été identifiés sur les traitements comptables et ceux-ci peuvent avoir une incidence sur la dépréciation des immobilisations. Une révision des processus d'affaire liés à l'administration des immobilisations est à entreprendre pour permettre une amélioration de cette situation.
- *Paie* : Les tests de cette année ont porté sur le sous-processus lié à la modification de la paie. Des points d'amélioration ont été identifiés à propos des processus d'affaire qui sont effectués manuellement. Ces points ont été communiqués au gestionnaire responsable et les plans d'action ont été mis en œuvre par le gestionnaire responsable.

4. Plan d'action pour le prochain exercice et les exercices subséquents

On trouvera dans le tableau ci-dessous les principaux éléments du plan de surveillance continue du CNRC qui est fondé sur les risques au cours des trois prochaines années. Le plan est revu chaque année pour tenir compte des changements de processus et de risques.

Secteurs de contrôle clés	Exercice 2019-2020	Exercice 2020-2021	Exercice 2021-2022
Contrôles au niveau de l'entité	√	√	√
Contrôles généraux des TI gérés par le CNRC	√	√	√
Approvisionnement au paiement	√	√	√
Paiements de transfert	√	√	√
Immobilisations	√	√	√
Stocks	√	√	√
Administration de la paie	√	√	√
Revenus, débiteurs et recettes			√
Données principales – clients et prix de revient	√	√	√

√ = Évaluation planifiée des contrôles-clés (les sous-processus ne sont pas tous évalués annuellement).

Outre le travail de surveillance continue effectué conformément au plan cyclique, le CNRC planifie une révision des mesures correctives effectuées et ce, dans tous les secteurs où des problèmes ont été constatés à la section 3.